

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D036

Révision de loyer - 2023 - Kiosque Espace de loisirs

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/077 du 03/07/2020, concernant les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, notamment en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le bail conclu avec Mme DAMIEN Sandrine, exploitant du Kiosque de l'espace de loisirs, en date du 20 juillet 2016

Vu l'évolution des indices de loyers commerciaux,

Conformément aux dispositions du bail, et notamment concernant la révision du loyer,

DECIDE

Article n° 1 : Le loyer du bail commercial, conclu avec Mme DAMIEN Sandrine représentante légal, du kiosque de l'espace de loisirs, est fixée à 1 915.98€ hors taxes soit 2 299.18€ toutes taxes comprises à compter du 30 juin 2023.

Article n° 2 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 04/07/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

